

Arrêtons les discours, - agissons pour les familles!

Tous les partis politiques ont à leur programme le mot «famille» et, parmi leurs objectifs, le soutien à cette cellule de base, cette «cellule-souche» de la société. Et pourtant divers milieux s'opposent à l'harmonisation des allocations familiales soumise à la votation populaire le 26 novembre prochain.

Il est temps d'arrêter les discours de cantine et d'agir concrètement en faveur des familles.

40 francs par mois! Si aux yeux de certains, cette augmentation des allocations minimales par enfant habitant le Canton de Vaud n'est que peu de chose, elle relève souvent de l'indispensable pour les familles concernées. Cela représente tantôt un habit, tantôt des souliers nécessaires. Si les allocations ainsi améliorées ne compensent de loin pas l'ensemble des coûts liés à un enfant, ce supplément permettra cependant aux familles des classes moyennes d'atteindre un meilleur niveau de vie; elle est propre à aider concrètement de nombreuses familles à ne pas entrer dans le cycle dramatique des «travailleurs pauvres».

En effet, des modifications importantes, proposées au travers de ce compromis élaboré par les Chambres fédérales, sont en faveur des familles monoparentales ou à très faible revenu (suite à un veuvage ou dans le cas de parents étudiants par exemple). Une stricte limite de revenu annuel (fixée à 38 700 francs) et des conditions, non moins strictes, d'attribution sont prévues. Le législateur s'est prémuni contre les risques d'abus.

Il convient en outre d'être attentif au fait que cette harmonisation ne porte pas atteinte à la situation du monde économique. Dit autrement: est-ce que cette augmentation des allocations minimales est financièrement supportable? Rappelons ici que l'engagement que représenterait un oui le 26 novembre prochain rétablirait les contributions patronales au montant payé en... 1979, vu la baisse de la natalité connue depuis! Est-ce à dire que les entreprises suisses allaient plus mal à cette période. Pas du tout! Que les entreprises seraient pénalisées par cette augmentation? Bien au contraire! En effet, les entreprises ont tout intérêt à ce que leurs employés parents soient déchargés de certains soucis financiers. Nul doute que cela signifie moins de tensions sociales et moins de pressions sur les demandes d'augmentations salariales.

D'aucuns prétendent que cette harmonisation au niveau fédéral empêchera certains cantons d'être plus actifs encore en faveur des familles. Fausse alarme; à preuve, l'exemple du Canton du Valais, qui a très clairement signalé sa volonté de poursuivre une politique dynamique à ce sujet, au-delà des montants minimaux proposés dans cette votation. Il s'agit aussi de relever que cette harmonisation simplifiera les procédures administratives de plus en plus nombreuses en raison du nombre de parents travaillant dans un canton et habitant dans un autre.

La société - c'est-à-dire nous tous - a tout intérêt à ce que les familles se trouvent dans une meilleure situation. Au-delà de leur action en matière de formation et d'intégration, elles assument un rôle majeur de socialisation. De plus, elles sont des acteurs non négligeables de la vie économique, que ce soit comme consommatrices ou comme contribuables.

La nouvelle loi sur les allocations familiales constitue un projet équilibré, nécessaire au développement de notre société et financièrement supportable. Pour toutes ces raisons et en

regard de tous les discours en faveur des familles, agissons et disons clairement oui le 26 novembre.

LAURENT WEHRLI

Président de Pro Familia Suisse Montreux